
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

LES PRINCIPES D'ENGAGEMENT INTERNATIONAL DANS LES ÉTATS FRAGILES ET LES SITUATIONS PRÉCAIRES (PEF) fournissent un cadre permettant aux acteurs internationaux d'obtenir de meilleurs résultats dans les contextes les plus difficiles pour le développement. En 2011, la deuxième Enquête de suivi de la mise en œuvre des Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires a été réalisée dans 13 pays : Burundi, Comores, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, République centrafricaine (RCA), République démocratique du Congo (RDC), Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste et Togo. Cette enquête fait suite à celle de 2009, qui a établi un niveau de référence dans six pays (Afghanistan, Haïti, RCA, RDC, Sierra Leone et Timor-Leste) (OCDE, 2010a). Le présent rapport de synthèse reflète une vue d'ensemble des résultats de la seconde enquête. Les performances internationales mesurées par rapport à ces Principes pour les États fragiles indiquent clairement des évolutions qui ne pas en bonne voie. Dans l'ensemble, dans les 13 pays examinés, l'engagement international des parties prenantes est partiellement ou entièrement sur la mauvaise voie en ce qui concerne huit des dix Principes.

Les Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires semblent avoir stimulé relativement peu de changement dans l'engagement international au niveau des pays depuis qu'ils ont été adoptés par les pays membres du Comité de l'aide au développement de l'OCDE (CAD) en 2007 et validés par les partenaires au développement¹ comme par les pays partenaires à Accra en 2008. D'après l'Enquête 2011, les pratiques des partenaires au développement n'ont pas enregistré l'amélioration significative qui permettrait d'obtenir de meilleurs résultats. Le message principal de ce rapport est qu'il reste un écart considérable à combler entre les politiques et la pratique. Les diagnostics de cette Enquête incitent les partenaires au développement à compléter leur focalisation sur les résultats, l'efficacité et la rentabilité par des changements organisationnels et conceptuels au niveau du terrain qui sont nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats. De plus, les pays partenaires ont souligné le besoin de cadres de responsabilité mutuelle plus solides pour orienter et contrôler les efforts communs entre eux et leurs partenaires internationaux. Ces cadres doivent faire l'objet d'un accord mutuel et être axés sur les résultats afin de refléter les priorités et les besoins particuliers et changeants des pays en situation de conflit et de fragilité.

Les variations entre les pays interrogés signifient que les diagnostics des pays individuels peuvent être substantiellement différents des résultats d'ensemble. Il faut également faire une distinction entre les diagnostics pour les cinq pays qui se sont portés volontaires pour faire le suivi de la mise en œuvre des PEF en 2009 et les huit pays où ce suivi a été fait pour la première fois en 2011.

I. L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Environ 1,5 milliard de personnes vivent dans des États fragiles, dans des environnements de crises récurrentes et violentes (Banque mondiale, 2011). Le nombre de pays souffrant de conflits et de fragilité reste élevé. Les conséquences désastreuses de la fragilité se manifestent aux niveaux local, régional et mondial, et elles ont un effet négatif sur les résultats en matière de développement. Pour les raisons citées, les États fragiles et sortant de conflit restent une priorité pour la communauté internationale. Les pays en situation

1 Dans l'ensemble de ce rapport, le terme « partenaires au développement » fait référence aux fournisseurs de la coopération au développement ; le terme « pays partenaires » fait référence aux pays gérant la coopération au développement qui leur est fournie par les partenaires au développement.

de conflit et de fragilité continuent à attirer environ 30 % de l'ensemble de l'aide publique au développement (APD) annuelle du CAD², ainsi qu'une attention considérable de la part des autres partenaires au développement.

Si atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) reste l'objectif des États fragiles et en situation de conflit, les faits montrent que peu d'entre eux, voire aucun, ne sont susceptibles de les atteindre d'ici 2015. Cela a conduit à une demande de définition d'objectifs-cibles préalables et d'approches du développement complémentaires, au-delà des cadres traditionnels³.

L'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre a été réalisée dans un environnement international défini par quatre réalités « qui changent la donne » qui étaient sur le point d'apparaître, ou n'étaient que partiellement apparues, en 2009, lors de la première réalisation de l'Enquête.

– **La reconnaissance par les responsables politiques du fait que les États fragiles nécessitent des réponses différentes de celles qui sont adaptées aux pays plus développés.** Ce fait est appuyé par un ensemble croissant de connaissances, de faits et de documents d'orientation politique de haut niveau concernant la façon de s'engager dans plusieurs domaines essentiels dans les États fragiles et en situation de conflit (Banque mondiale, 2011 ; OCDE, 2011a par exemple). Un accent accru est également mis sur les facteurs internationaux qui peuvent orienter et prolonger les situations de fragilité et qui nécessitent des approches intersectorielles cohérentes⁴. Ces éléments ont donné l'impulsion nécessaire pour repenser les cadres et les objectifs utilisés pour guider l'engagement international dans les États fragiles.

2 OCDE, Système de notification des pays créanciers, 2010.

3 Voir la *Feuille de route de Monrovia sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État* (g7+, 2011).

4 Approches à l'échelle de l'administration et à l'échelle du système.

– **La création de nouveaux partenariats entre les pays fragiles et en situation de conflit et leurs partenaires au développement, principalement sous la forme du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.** Les États fragiles eux-mêmes sont de plus en plus demandeurs d'un changement conceptuel dans la manière dont l'aide est fournie et dont l'engagement international est défini⁵. Cette évolution est encourageante et peut aider à améliorer la façon dont l'engagement international contribue à la réduction du conflit et de la fragilité. Le Dialogue international travaille à l'élaboration d'un accord international sur un ensemble de cinq objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État pour orienter l'attention, les actions et le financement internationaux. Il travaille également à des « changements conceptuels » essentiels qui amélioreront les modes d'action actuels.

– **La crise économique et financière mondiale actuelle, qui exerce une pression sur les budgets de coopération au développement et leur utilisation.** Cela se manifeste de deux manières : en premier lieu, les politiques d'aide risquent de devoir soutenir de plus en plus les priorités politiques nationales telles que la sécurité internationale, les migrations et la promotion du commerce. Ensuite, il existe une demande croissante pour que l'aide produise des résultats immédiats avec un bon rapport qualité-prix, pour des raisons de reddition de comptes et pour obtenir un soutien politique à l'aide dans les affectations budgétaires.

5 Cette demande par les États fragiles d'un changement conceptuel dans la façon dont les partenaires internationaux s'engagent dans ces contextes est exprimée de la façon la plus claire par la formation du g7+, regroupement d'États fragiles et en situation de conflit. Présidé par S.E. Emilia Pires, ministre des Finances du Timor-Leste, le g7+ cherche à donner à la communauté internationale une meilleure compréhension de la fragilité du point de vue des États fragiles eux-mêmes.

– **La présence, la pertinence et le financement croissants venant de nouveaux partenaires au développement, qui rend l'existence de partenariats internationaux solides.** Les pays à revenu intermédiaire sont en train de devenir des acteurs mondiaux actifs, qui mettent les partenaires au développement du CAD au défi de deux manières principales. En premier lieu, leur engagement peut ne pas avoir les mêmes objectifs ni s'appuyer sur les mêmes principes concernant l'aide au développement que ceux établis par le CAD. Ensuite, même quand leurs objectifs et leurs principes sont similaires ou complémentaires, leur mise en œuvre effective nécessite de toute façon la formation de nouveaux partenariats pour le développement, afin de réduire la fragmentation et augmenter l'impact du développement. Les Principes pour les États fragiles fournissent un cadre pouvant aider ces partenariats à prendre forme mais l'Enquête 2011 montre que la communauté internationale est loin de les concrétiser.

Un examen approfondi des faits peut aider à identifier des opportunités d'amélioration de l'engagement international.

II. LES DIAGNOSTICS FONDÉS SUR DES FAITS

Le diagnostic principal de l'Enquête 2011 est que la plupart des acteurs de l'aide ne sont ni équipés pour répondre aux défis particuliers posés par les situations de fragilité, ni systématiquement en mesure de traduire les engagements pris par leurs sièges par des changements au niveau des pays où ils interviennent. Si des efforts ont été faits pour respecter les engagements pris, ces efforts ne paraissent pas avoir entièrement tenu compte des implications des Principes pour les États fragiles sur le terrain.

■ **Une mise en œuvre mitigée dans les pays ayant pris part à l'Enquête**

L'application des Principes pour les États fragiles n'est clairement pas sur la bonne voie dans 5 des 13 pays examinés (Comores, Haïti, RCA, Somalie et Tchad). Dans deux d'entre eux, la Sierra Leone

et le Timor-Leste, la mise en œuvre est bonne en général. Dans les six pays restants - dont cinq ont pris part à l'Enquête pour la première fois en 2011 - les partenaires au développement ont fait des efforts pour mettre les Principes pour les États fragiles en pratique, mais les résultats n'ont pas encore été observés. En dépit de ces résultats mitigés, les pays partenaires demandent de plus en plus à obtenir de meilleurs résultats et un développement plus efficace. Ils reconnaissent qu'une amélioration de l'appropriation et une mise en œuvre des Principes adaptée au contexte sont essentielles pour y parvenir.

■ Les défis de la mise en œuvre des PEF

Deux des dix principes sont correctement appliqués ou plutôt en bonne voie : la non-discrimination (PEF 6) et l'alignement des interventions des partenaires au développement (Principe 7). Même dans ces cas, des améliorations peuvent être faites. Par exemple, en ce qui concerne le Principe 6, les partenaires au développement devraient renforcer la mise en œuvre de leurs engagements en faveur de l'égalité des genres et de la participation des femmes, et devraient adopter des approches davantage fondées sur des programmes. En ce qui concerne le Principe 7, les pays participants ont fait part de leurs préoccupations concernant l'alignement des contributions des partenaires au développement, membres du CAD et non membres du CAD, sur leurs programmes nationaux.

Le reste de cette section est centré sur les données significatives et des messages clés qui ressortent de l'Enquête concernant les PEF dont la mise en œuvre est « insuffisante » ou « en mauvaise » voie, tout en prenant note des leçons positives données par les cas individuels de pays qui sont « plutôt en bonne voie ». Le corps de ce Rapport 2011 de suivi de la mise en œuvre souligne les leçons tirées et formule des recommandations adaptées.

■ Un niveau de mise en œuvre « insuffisante »

Quatre des PEF sont inclus dans cette catégorie : Le Principe 1 (prendre le contexte comme point de départ), le Principe 3 (faire du renforcement de l'État l'objectif fondamental), le Principe 4 (accorder la

priorité à la prévention) et le Principe 5 (reconnaître qu'il existe des liens entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement). Les défis majeurs sont liés notamment à une compréhension insuffisante du contexte national pour permettre une programmation efficace en soutien aux priorités

ENCADRÉ 1

Exemples de bonnes pratiques d'engagement international

En dépit d'un faible niveau global de mise en œuvre des Principes pour les États fragiles en 2011, les données recueillies révèlent quelques exemples positifs de la collaboration entre les partenaires nationaux et internationaux dont certains enseignements peuvent être tirés:

La **Commission Vérité, Justice et Réconciliation** au Togo est le résultat d'un engagement conjoint du gouvernement togolais et des partenaires internationaux au développement afin de prévenir les conflits violents et les troubles sociaux. Cette initiative est un effort concret pour le soutien de la paix qui œuvre au rétablissement de la confiance entre les différents groupes sociaux, au renforcement des droits humains et à la mise en place d'un système judiciaire plus transparent (PEF 3, PEF 4).

En Sierra Leone, les partenaires nationaux et internationaux ont travaillé de concert pour renforcer les capacités de l'armée et la police tout en améliorant la coordination entre elles. Les partenaires au développement ont ainsi participé à la réhabilitation des casernes de la police, soutenu la formation des officiers de police, renforçant le Bureau de la sécurité nationale et l'Unité centrale de renseignement. De même, **l'approche holistique de la réforme du secteur de sécurité** adoptée par les partenaires au développement a permis l'établissement d'un secteur de la sécurité politiquement neutre, capable d'assurer la sécurité de la population d'une manière coordonnée aux niveaux national, régional et local à l'orée des élections qui se tiendront en 2012 (PEF 4, PEF 5). Enfin, au Soudan du Sud, un effort concerté a été fait pour soutenir une **transition pacifique de l'Armée de libération du peuple soudanais (SPLA)**, d'un groupe rebelle armé à une force de combat professionnelle sous le contrôle démocratique et civil, réduisant ainsi les menaces politiques et militaires pesant sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global signé en 2005 (PEF 5).

L'établissement d'un **Fonds commun du Secteur de la Santé** au Libéria en 2008 est également un bon exemple d'alignement avec les priorités locales et de coordination internationale. Le Fonds vise à appuyer la mise en œuvre du Plan national de santé sous la supervision d'un comité directeur présidé par le Ministre de la Santé et des Affaires sociales (MOHSW) et avec la contribution de plusieurs partenaires au développement. Il fournit un appui opérationnel au MOHSW dans les domaines de la gestion financière, du suivi/évaluation, des infrastructures de santé et des ressources humaines (PEF 3, PEF 7, PEF 8).

En République démocratique du Congo, les partenaires au développement se sont réunis en octobre 2010 pour revitaliser les **groupes inter-bailleurs** et établir des **mécanismes de coordination communs**. En 2011, une seconde réunion a exploré la division du travail entre les partenaires au développement. Nombreux se sont engagés à soutenir cette initiative visant à la réduction du nombre de leurs secteurs d'intervention (PEF 8).

Équilibrer le besoin de résultats visibles rapidement et une stratégie de développement à long terme est un défi dans de nombreux pays. Au Timor-Leste, la violence qui a suivi la fin de l'administration indonésienne en 1999 a conduit à la destruction des structures nationales de santé. Pour éviter d'affaiblir la capacité locale et les stratégies nationales de réforme, **un groupe de travail mixte consacré au secteur de la santé** a été formé pour aider à établir une autorité de santé intérimaire (IHA). L'IHA a permis un transfert des prestations de services de santé au gouvernement national, conduisant ainsi à une restauration rapide des capacités gouvernementales. En quatre ans, le Timor-Leste disposait de près de six hôpitaux en état de fonctionnement, de 65 centres de santé communautaires et de 170 postes de santé, ce qui a permis de faciliter l'accès aux établissements de santé à près de 87% de la population (PEF 3, PEF 9).

nationales, un soutien limité des partenaires au développement aux processus visant à encourager le dialogue national et l'élaboration d'une vision nationale, des efforts insuffisants de la part des partenaires au développement en matière de prévention, et un besoin continu d'approches intégrées pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État sur le terrain.

– **Prendre le contexte comme point de départ :**

Depuis 2009, les progrès dans la mise en œuvre du Principe 1 semblent avoir été limités. Les partenaires au développement reconnaissent que le contexte doit être pris comme point de départ de leur engagement, et qu'une compréhension des réalités de l'économie politique locale est essentielle. Cependant, ils ne procèdent pas à des analyses régulières et systématiques, ils ne partagent pas systématiquement celles qu'ils ont faites, et ils n'utilisent pas nécessairement l'analyse comme base pour leur programmation. Au contraire, les acteurs internationaux ont encore tendance à appliquer une programmation « toute faite » plutôt que d'adapter l'aide aux réalités locales (CDA, 2011). Par exemple, un manque de compréhension des besoins et du contexte au niveau infranational de la part des partenaires au développement entrave l'efficacité de la programmation, tandis que les approches des partenaires au développement pour résoudre les inégalités entre les genres risquent d'être contre-productives si elles ne sont pas fondées sur une compréhension solide du contexte. De même, il est perçu que les partenaires au développement tendent à formuler leurs stratégies-pays sans consulter les pays bénéficiaires de manière adéquate.

– **Faire du renforcement de l'État l'objectif fondamental :**

Si les partenaires au développement sont de plus en plus engagés en faveur du renforcement de l'État, leurs approches ne reflètent pas suffisamment la nécessité de soutenir les institutions gouvernementales qui entretiennent les relations entre l'État et la société. Ils n'ont pas dépassé le stade « technique » du renforcement des institutions et du développement des capacités pour soutenir les processus et le dialogue

politiques en général. Les efforts de renforcement de l'État ont tendance à être focalisés sur l'exécutif au niveau central, avec un soutien moindre aux pouvoirs législatif et judiciaire et aux administrations décentralisées. Le soutien est souvent centré sur les institutions formelles et les domaines « traditionnels » d'intervention tels que le soutien aux élections, la gestion du secteur public et la fourniture de services. Le soutien aux organisations de la société civile, afin de générer des processus politiques libres et justes, à la mobilisation des ressources internes ou à la création d'emplois est quant à lui à la traîne. En particulier, l'Enquête a mis en exergue que l'engagement auprès des acteurs non étatiques et des organisations locales légitimes pour renforcer les relations entre l'État et la société reste un défi pour les partenaires au développement.

Un problème crucial dans les États fragiles est l'absence de vision commune solide, partagée par la société et le gouvernement, en ce qui concerne le rôle de l'État et les priorités du renforcement de l'État. Le soutien extérieur visant à fournir un espace de dialogue approprié entre les parties prenantes clés reste limité. De même, le gouvernement et la communauté internationale n'ont souvent pas de vision partagée en ce qui concerne les priorités générales liées au renforcement de l'État.

– **Accorder la priorité à la prévention :**

Les efforts communs et systématiques pour prévenir les conflits restent faibles comparés aux défis auxquels sont confrontés la plupart des États fragiles. Une prévention efficace combine un soutien aux systèmes d'alerte précoce avec des mécanismes souples d'intervention rapide et des évaluations régulières de leur efficacité. Cela est rarement le cas des systèmes ou activités soutenus par les partenaires au développement. De plus, partager les analyses de risque semble être l'exception plutôt que la règle, ce qui empêche une action commune efficace et un dialogue ciblé avec les homologues nationaux. Les partenaires au développement doivent renforcer le lien entre l'alerte précoce et l'intervention rapide et procéder à des

évaluations régulières de l'efficacité de leur soutien aux initiatives de prévention.

- **Reconnaître qu'il existe des liens entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement** : Alors que les liens sont en général bien reconnus, ils ne sont pas reflétés de façon égale dans les stratégies-pays. Quand elles existent, les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration sont trop souvent des « tigres de papier », informelles et exécutées d'une manière non intégrée. Les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration conçues dans les sièges des agences des partenaires au développement sont souvent mal comprises au niveau du pays ou jugées impossibles à mettre en œuvre du fait de la perception de « principes contradictoires⁶ ». Enfin, les partenaires au développement n'ont pas analysé les compromis entre les objectifs politiques, sécuritaires et de développement dans tous les pays, et les mécanismes visant à gérer les compromis sont limités.

■ Un mauvais niveau de mise en œuvre

Quatre des Principes sont inclus dans cette catégorie : le Principe 2 (ne pas nuire), le Principe 8 (s'accorder sur des mécanismes concrets de coordination de l'action des acteurs internationaux), le Principe 9 (agir vite... mais rester engagé assez longtemps pour avoir des chances de réussir) et le Principe 10 (éviter de créer des poches d'exclusion). Les défis majeurs sont liés à : un risque grave que les partenaires au développement ne nuisent par leurs interventions parce qu'ils n'ont pas des procédures opératoires systématiques pour évaluer et gérer les risques et les conséquences involontaires ; un manque de prévisibilité (financière) de l'engagement des partenaires au développement ; et une distribution géographique inégale de l'aide.

- **Ne pas nuire** : Les partenaires au développement ne vérifient pas systématiquement que leurs interventions sont adaptées au contexte et aux situations de conflit, et ils ne contrôlent pas non

plus les conséquences involontaires de leur soutien au renforcement de l'État. Peu d'éléments indiquent la présence de stratégies d'atténuation pour régler les problèmes de la fuite des cerveaux (l'embauche de personnel local par les agences des partenaires au développement), de l'inégalité des rémunérations du personnel employé par le gouvernement et les acteurs internationaux, et de l'utilisation continue de structures parallèles telles que les unités parallèles de mise en œuvre des projets (PIU). Les partenaires au développement doivent aussi être plus conscients des effets négatifs potentiels pour le renforcement de l'État de l'utilisation excessive d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales pour la fourniture des services de base, particulièrement quand elles agissent en dehors des cadres nationaux existants et qu'elles ne rendent de comptes ni au gouvernement ni aux utilisateurs. Une gestion inadaptée des apports d'aide continue également à être potentiellement néfaste. Une gouvernance faible ou qui se détériore - allant de la corruption au manque de transparence et de responsabilité - est considérée comme une des causes de l'augmentation de la volatilité de l'aide. Bien qu'il faille gérer ces risques, les approches des partenaires au développement visant à le faire sont souvent mal adaptées aux défis auxquels les États fragiles sont confrontés. Par exemple, arrêter brutalement l'aide ou les versements sur le court terme en réponse à une mauvaise gestion peut gravement endommager la capacité des pays partenaires à maintenir la paix. Enfin, les partenaires au développement non membres du CAD qui ont ignoré les normes ou ensembles de normes établis relatifs à l'environnement, aux droits de l'homme ou à la lutte contre la corruption, tels que la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption (OCDE, 2011b), ont créé des effets secondaires néfastes.

- **S'accorder sur des mécanismes concrets de coordination de l'action des acteurs internationaux** : Malgré les faiblesses de la coordination entre les partenaires au développement et les gouvernements, les partenaires au développement ont fait des efforts limités pour se mettre

⁶ Voir l'Encadré 4 et la Figure 3.

d'accord sur des mécanismes concrets de coordination entre eux. La coordination des partenaires au développement reste informelle dans la plupart des pays et elle est presque entièrement absente dans certains d'entre eux. Les pays bénéficiaires ont dû se charger de la tâche de coordonner les acteurs internationaux, ce qui mobilise des ressources considérables. L'augmentation du nombre d'acteurs (membres et non membres du CAD, fonds mondiaux, fondations, organisations caritatives et ONG) complique encore plus la tâche consistant à garantir l'efficacité de l'action des partenaires au développement, faire le suivi des apports de financement et assurer la transition entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Lorsque les capacités et le leadership nationaux sont faibles, la coordination entre les partenaires est sous optimale au moment précis où elle est le plus nécessaire. De plus, l'étendue du travail d'analyse et des missions en commun a décliné depuis 2009 dans certains pays.

La plupart des pays n'ont pas de structure de coordination entièrement inclusive qui implique les acteurs humanitaires, les acteurs de la stabilisation, les acteurs du développement et l'État. Si l'aide humanitaire est souvent coordonnée de manière plus solide et plus efficace au niveau des pays que l'aide au développement, ses liens avec les gouvernements nationaux a tendance à être limité. Cela peut avoir un effet négatif sur l'appropriation et le renforcement de l'État lorsque cette situation se prolonge dans le temps. Cet effet négatif peut être aggravé par le fait que l'aide humanitaire et l'aide au développement sont guidées par des principes et des objectifs différents, ce qui peut empêcher l'alignement et l'intégration stratégiques, contribuer à la fragmentation et freiner l'accomplissement de résultats communs (avec un effet négatif sur les Principe 9, 8, 2 et 5). Les partenaires au développement sont confrontés à des défis significatifs quand ils passent des stratégies humanitaires à celles du développement.

– **Agir vite... mais rester engagé assez longtemps pour avoir des chances de réussir** : Les partne-

naires au développement ont exprimé de manière quasiment uniforme leur détermination à s'engager sur le long terme dans les États fragiles, cependant l'aide reste imprévisible et les interventions accordent souvent la priorité aux objectifs à court terme. Par exemple, les engagements de financement sur un an sont communs dans la plupart des pays, souvent à cause de la réticence des partenaires au développement à prendre des risques et du fait que les instruments humanitaires continuent à être utilisés longtemps après la fin de la crise humanitaire. Bien que la plupart des partenaires au développement puissent mobiliser des fonds supplémentaires pour répondre aux chocs sur le court terme, la lenteur et le manque de souplesse des procédures reste problématique.

La fragilité est un problème sur le long terme, et elle nécessite un engagement sur le long terme. De nombreuses crises humanitaires (la famine de 2011 en Somalie par exemple) sont des symptômes de problèmes à long terme tels que le manque d'attention au développement du secteur agricole, une gouvernance qui se détériore, des interventions fragmentées qui contournent souvent les institutions étatiques, et la dégradation de l'environnement. Le manque de patience et de ressources de la part des acteurs internationaux les empêchent souvent d'adopter une perspective à long terme lorsqu'ils s'attaquent à ces problèmes. Les « solutions » à court terme, soutenues par les partenaires au développement, peuvent affaiblir l'appropriation, la planification et la gestion des ressources du pays qui lui permettraient de relever les défis du développement sur le long terme.

– **Éviter de créer des poches d'exclusion** : La distribution géographique inégale de l'aide est en train de devenir un motif d'inquiétude important. Ce problème est parfois lié à des facteurs qui dépassent le contrôle direct des partenaires au développement (questions de sécurité par exemple). Mais une plus grande transparence et un dialogue plus soutenu entre les partenaires au développement et les gouvernements sont nécessaires pour distribuer l'aide en fonction des endroits

où elle est le plus nécessaire et dans la lignée des priorités identifiées par les gouvernements. Les poches d'exclusion géographiques peuvent finir par affaiblir les efforts de non-discrimination (Principe 6). En Somalie, les zones contrôlées par al-Shabab et l'incapacité des partenaires au développement à attribuer l'aide en fonction de besoins identifiés contribuent à la marginalisation des femmes et des jeunes. L'absence de données fiables concernant la distribution de l'aide au sein d'un pays est aussi une faiblesse importante. Les systèmes nationaux de gestion de l'aide doivent être renforcés pour permettre aux partenaires au développement de générer des statistiques fiables et de fournir des données ventilées sur les apports d'aide.

III. PRINCIPALES CONCLUSIONS

Trois conclusions principales ressortent de l'Enquête 2011 :

1. **Les partenaires au développement doivent faire un effort plus cohérent pour joindre les actes à la parole, en garantissant que l'adoption de politiques par les sièges des agences des partenaires au développement se traduise par des changements de comportement sur le terrain.** Cela nécessite des efforts politiques plus soutenus pour adapter et réformer des politiques et des pratiques de terrain renforcées par des mesures incitant au changement et permettant de garantir des réponses plus rapides et plus souples. Les partenaires au développement doivent améliorer leur capacité à travailler dans les États fragiles. Jusqu'à maintenant, les Principes pour les États fragiles n'ont pas été à l'origine de suffisamment de changement dans les pratiques des partenaires au développement, ni aidé à améliorer les résultats sur le terrain.
 2. **Les cadres de développement traditionnels, tels que les Objectifs du Millénaire pour le développement ou les stratégies de réduction de la pauvreté, sont une base insuffisante pour s'attaquer aux défis posés par les États**
- fragiles et en situation de conflit.** Il faut un changement majeur dans la façon dont les questions, les priorités et les résultats sont définis - au niveau global autant qu'au niveau national. Les réalités politiques et l'économie politique des États fragiles doivent être bien mieux prises en compte.
3. Les Principes pour les États fragiles concernent avant tout les pratiques des partenaires au développement. Néanmoins, les diagnostics de l'Enquête suggèrent qu'ils peuvent également constituer un outil efficace pour améliorer le dialogue et l'engagement dans les pays. Les pays partenaires et les partenaires au développement pourraient utiliser les PEF comme base pour se mettre d'accord sur **des cadres de responsabilité communs donnant la priorité aux efforts de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, tout en s'assurant que ceux-ci sont financés et en faisant le suivi des progrès pour obtenir de meilleurs résultats.** ■



Extrait de :
International Engagement in Fragile States
Can't We Do Better?

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264086128-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Résumé exécutif », dans *International Engagement in Fragile States : Can't We Do Better?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264094796-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.